

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MAI 2008

### OBJET : Camp de l'OTAN – Démolition des bâtiments

Rapporteur : Marie LORIDAN

Sur la parcelle cadastrée AP 27, se trouvent deux bâtiments. Ces constructions ont été édifiées par l'OTAN.

Aujourd'hui, cette parcelle située dans le périmètre sensible d'exploitation de Kermadehoye va être remise en l'état naturel et les bâtiments démolis.

Le conseil municipal vu l'avis favorable de la commission «développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- AUTORISE la démolition de deux bâtiments sur la parcelle AP 27 ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le maire,  
conseiller général

Loïc LE MEUR